

> Non titulaires : 3 départs sur 4 sont des fins de contrat

Pour les non titulaires, les départs pour fin de contrat sont en augmentation par rapport à 1999 et 2001, contrairement aux démissions qui ne regroupent que 10,9 % des départs, contre 19,6 % en 2001 et 23,8 % en 1999.

La part des départs à la retraite et des licenciements reste stable par rapport à 2001.

On estime à 17 le nombre de non titulaires ayant quitté la collectivité au cours de l'année 2003 pour 100 agents non titulaires présents au 31 décembre 2003. Ce taux de départ est en diminution par rapport à 2001 où 20 % des non titulaires avaient quitté la collectivité.

Certaines disparités s'observent selon le type d'employeur considéré: le taux de départ est particulièrement important dans les communautés urbaines et les communes et établissements communaux de 50 000 à 100 000 habitants. Au contraire, les communes et établissements communaux de moins de 3 500 habitants ont un taux de départ très faible. La répartition des motifs de départ par type d'employeur ne se révèle pas significative. Notons toutefois que la part des départs à la retraite est plus importante dans les communes et établissements communaux de moins de 1 000 habitants (12,4 %) et dans les offices publics d'HLM (11,5 %).

Non Titulaires - Répartition des motifs de départ par type et taille d'employeurs (en %)	Taux de départ (en %)*	Répartition par motif (en %)					Total
		Fin de contrat	Démission	Départ à la retraite	Licenciement	Autres motifs	
Conseils régionaux	15,6	76,4	13,2	5,0	0,4	5,0	100,0
Conseils généraux	21,6	79,6	15,2	2,6	0,6	2,0	100,0
Communes et étab. communaux de moins de 1 000 hab.	1,1	57,6	6,8	12,4	7,8	15,4	100,0
Communes et étab. communaux de 1 000 à 3 500 hab.	4,5	84,3	2,6	6,9	1,6	4,6	100,0
Communes et étab. communaux de 3 500 à 5 000 hab.	8,3	82,8	6,8	2,4	0,8	7,2	100,0
Communes et étab. communaux de 5 000 à 10 000 hab.	14,2	79,5	6,7	5,0	2,1	6,7	100,0
Communes et étab. communaux de 10 000 à 20 000 hab.	25,9	80,1	9,5	3,6	1,1	5,6	100,0
Communes et étab. communaux de 20 000 à 50 000 hab.	24,2	75,5	12,3	4,7	1,7	5,8	100,0
Communes et étab. communaux de 50 000 à 100 000 hab.	30,9	78,9	11,0	3,1	0,8	6,2	100,0
Communes et étab. communaux de plus de 100 000 hab.	14,1	64,1	16,9	6,5	4,2	8,3	100,0
Ensemble des communes et étab. communaux	17,0	76,9	10,8	4,4	1,7	6,2	100,0
SDIS	20,6	92,5	6,0	0,0	1,5	0,0	100,0
Communautés urbaines	52,4	89,2	6,7	2,1	0,6	1,5	100,0
Communautés d'agglomérations / SAN	24,6	83,5	9,1	2,3	0,7	4,3	100,0
Communautés de communes / Districts	6,6	81,4	1,2	3,6	2,0	11,9	100,0
Syndicats et autres étab. publics intercommunaux	5,9	77,8	12,7	5,2	1,2	3,1	100,0
HLM	18,2	68,9	9,0	11,5	4,3	6,4	100,0
CDG et CNFPT	13,1	91,8	5,1	1,0	0,0	2,0	100,0
Ensemble des collectivités	16,6	77,8	10,9	4,2	1,5	5,6	100,0

*Nombre de départs au cours de l'année rapporté à l'effectif des non titulaires sur emploi permanent recensé fin 2003.

Précisions méthodologiques

Le champ des bilans sociaux rassemble les collectivités disposant d'un Comité Technique Paritaire propre (celles de plus de 50 agents) ou relevant du CTP d'un Centre de Gestion. Il est un peu plus restreint que celui de l'enquête de l'Insee sur les effectifs des collectivités territoriales (Colter). A partir des bilans au 31 décembre 2003, 22 318 dossiers ont été retournés - soit directement, soit par l'intermédiaire des centres de gestion de la fonction publique territoriale - dont 19 932 sont finalement exploitables. Le taux de couverture des collectivités est de 42 %, ce qui représente près des deux tiers des personnels titulaires.

Pour en savoir plus...

Bis n°51 - Avril 2006 - Synthèse des résultats des Bilans sociaux 2003 - Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire - Direction générale des collectivités locales - Département des études et des statistiques locales.

Synthèse nationale des rapports au CTP sur l'état des collectivités territoriales au 31/12/2003 - Septembre 2006 - Analyses thématiques - Centre National de la Fonction Publique Territoriale - Observatoire de la FPT - DGCL.

Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale
Place Beauvau - 75008 Paris - tél : 01 53 43 84 10 - télécopie : 01 53 43 84 11

Synthèse réalisée par :
Centre National de la Fonction Publique Territoriale
Observatoire de la fonction publique territoriale
10/12, rue d'Anjou - 75381 Paris cedex 08 - tél : 01 55 27 44 00 - télécopie : 01 55 27 44 01

Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire - Direction générale des collectivités locales
Département des études et des statistiques locales - Sous-direction des élus locaux et de la fonction publique territoriale
2, place des Saussaies - 75008 Paris - tél. : 01 49 27 31 87 - télécopie : 01 49 27 34 29

Publication réalisée et diffusée par l'Observatoire de la Fonction publique territoriale
Directeur de publication : André Rossinot / Co-directeur de la publication : Jacques Charlot
Rédacteur en chef : Mohamed Amine / Rédacteur : Nadia Rüstand



OBSERVATOIRE DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
www.observatoire.cnfpt.fr

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
10-12, rue d'Anjou - 75381 Paris cedex 08 - Tél. : 01 55 27 42 12 - Fax : 01 55 27 42 28 - www.cnfpt.fr



de la Fonction Publique Territoriale



numéro 13
décembre 2006

Les mouvements de personnels

Synthèse nationale des rapports au CTP sur l'état des collectivités territoriales au 31/12/2003

L'exploitation statistique des bilans sociaux des collectivités et établissements publics territoriaux de 2001 à 2003 fait apparaître que plusieurs domaines de gestion des ressources humaines ont significativement évolué: les flux d'entrées et de sortie, notamment, se sont intensifiés.

Les recrutements ainsi constatés dans la présente synthèse concernent à la fois des recrutements externes (recrutement de personnes travaillant pour la première fois dans la fonction publique territoriale) et des recrutements dits "internes" (mutation, promotion interne ou encore nomination d'un non titulaire suite à sa réussite à un concours). Quant aux départs, ils mesurent aussi bien des départs définitifs (comme le départ à la retraite ou le décès) que des départs provisoires (mise à disposition, mutation...).

Ainsi, les recrutements de non titulaires constituent un tiers des recrutements. Par ailleurs, la part des mutations est en constante croissance depuis 1999, ce qui s'explique en particulier par l'essor de l'intercommunalité.

En ce qui concerne les départs des titulaires, la part des départs définitifs a augmenté comparativement à 2001, notamment du fait des départs à la retraite. Pour les non titulaires, la part des départs pour fin de contrat est également beaucoup plus importante qu'en 2001, ce qui atteste d'un fort turn over concernant cette composante de l'emploi territorial.

étude emploi

Les autres synthèses nationales des rapports au CTP sont disponibles sur
www.observatoire.cnfpt.fr



Centre National de la Fonction Publique Territoriale

CNFPT

Les flux d'entrée: des modes de recrutement diversifiés

> Une part plus importante des recrutements en 2003 qu'en 2001

Sur 100 agents titulaires et non titulaires présents fin 2003, 10 ont été recrutés au cours de l'année (8 l'avaient été au cours de l'année 2001). Cette part de recrutement est particulièrement importante dans les EPCI (hors communautés urbaines) : 30 % dans les communautés d'agglomérations et les SAN, 25 % dans les communautés de communes. Ensuite, viennent les centres de gestion et le CNFPT (13,9 %), les syndicats intercommunaux (12,8 %), les SDIS (12,2 %) et les régions (11,7 %).

Part des recrutements par type d'employeurs (en %)

	Part de recrutement (en %)
Conseils régionaux	11,7
Conseils généraux	8,6
Communes et étab. communaux de moins de 1 000 hab.	7,0
Communes et étab. communaux de 1 000 à 3 500 hab.	8,8
Communes et étab. communaux de 3 500 à 5 000 hab.	9,6
Communes et étab. communaux de 5 000 à 10 000 hab.	8,9
Communes et étab. communaux de 10 000 à 20 000 hab.	9,0
Communes et étab. communaux de 20 000 à 50 000 hab.	8,3
Communes et étab. communaux de 50 000 à 100 000 hab.	8,3
Communes et étab. communaux de plus de 100 000 hab.	5,9
Ensemble des communes	8,1
SDIS	12,2
Communautés urbaines	9,4
Communautés d'agglomérations / SAN	30,0
Communautés de communes / Districts	25,4
Syndicats et autres étab. publics intercommunaux	12,8
HLM	9,7
CDG et CNFPT	13,9
Ensemble des collectivités	9,5

D'autre part, la part des recrutements diffère selon la catégorie hiérarchique : elle est de 8,8 % en catégorie C contre 12,4 % en catégorie B et 11,8 % en catégorie A.

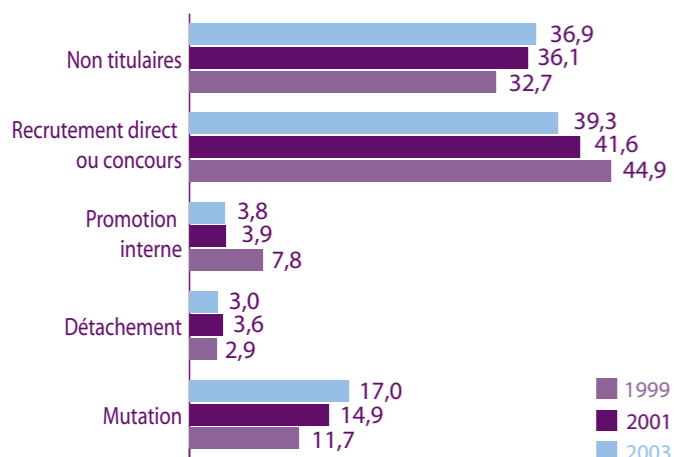
Selon la filière d'emplois, on constate des différences importantes. Les filières sportive, médico-sociale, sapeur-pompier et animation ont un taux de recrutement relativement élevé, par exemple en comparaison avec la filière police (5,5 %).

Part des recrutements par catégorie et filière (en %)

Catégorie	Part de recrutement (en %)
A	11,8
B	12,4
C	8,8
Filière d'emploi	
Administrative	8,8
Technique	9,6
Culturelle	8,1
Sportive	14,2
Médico-sociale	13,5
Police municipale	5,5
Sapeurs-pompiers	12,1
Animation	11,8

* nombre de recrutements au cours de l'année rapporté à l'effectif titulaires et non titulaires sur emploi permanent recensé fin 2003.

> Modes de recrutements : les non titulaires représentent 1 recrutement sur 3



Quatre recrutements sur dix sont des recrutements directs ou par concours. Depuis 1999, la part de ce mode de recrutements ne cesse de baisser, passant de 45 % en 1999 à 39 % en 2003.

Cette baisse profite aux recrutements de non titulaires: 33 % en 1999 contre 37 % en 2003, et aux mutations (12 % en 1999 contre 17 % en 2003).

La part des recrutements par promotion interne est passée de 7,8 % en 1999 à 3,9 % en 2001 et reste stable depuis (3,8 % en 2003). La part des recrutements par détachement, quant à elle, demeure stable.

La part des non titulaires dans les recrutements est plus importante dans les communes de moins de 1 000 habitants et dans celles de 20 000 à 100 000 habitants ainsi que dans les syndicats intercommunaux, où près d'un recrutement sur deux concerne un non titulaire. Elle est en augmentation par rapport à 2001 dans les communes de plus de 50 000 habitants.

D'autre part, les mutations sont beaucoup plus fréquentes dans les établissements intercommunaux à fiscalité propre (hors communautés urbaines).

Quant à la promotion interne, elle est particulièrement importante dans les SDIS (16,9 %).

Les recrutements des non titulaires de catégories A et B occupent une part plus importante que dans la catégorie C : 40,8 % et 44,5 % pour les catégories A et B contre 34,6 % pour la catégorie C. Ceux-ci sont majoritairement recrutés par recrutement direct ou concours (46 %). Les recrutements de non titulaires en catégorie B sont plus importants qu'en 2001.

La part de recrutement des non titulaires est également particulièrement importante pour les filières sportive et animation où plus d'un recrutement sur deux est un non titulaire.

Concernant les mutations, on constate une part particulièrement importante dans la filière police municipale (42,5 %).

	Mutation	Détachement	Promotion interne	Recrutement direct ou concours	Non titulaires
Catégorie					
A	24,6	6,4	6,2	22,0	40,8
B	21,6	7,7	4,7	21,6	44,5
C	14,8	1,3	3,3	46,0	34,6
Filière d'emploi					
Administrative	20,2	3,7	4,6	40,5	31,0
Technique	16,5	1,8	3,8	41,6	36,3
Culturelle	19,5	0,9	1,9	30,0	47,7
Sportive	21,4	1,0	1,3	21,9	54,5
Médico-sociale	12,3	4,1	1,4	34,3	47,9
Police municipale	42,5	2,7	1,3	49,8	3,7
Sapeurs-pompiers	12,6	1,5	19,5	65,8	0,6
Animation	5,2	0,3	0,8	37,9	55,8

Les flux de sorties : les départs à la retraite sont majoritaires

Sur 100 agents présents fin 2003 (titulaires et non titulaires permanents confondus), 7 avaient quitté la collectivité au cours de l'année.

> Titulaires : le départ à la retraite est le premier motif de départ

Les départs à la retraite représentent 31,8 % des départs de titulaires: cette part a augmenté comparativement à 2001 où elle était en deuxième position avec 25,9 %. Ainsi, la part des départs définitifs a augmenté par rapport à 2001.

La part des mutations, quant à elle, a légèrement baissé : de 26,9 % en 2001 à 24,7 % en 2003.

L'autre principal motif de départ est celui des mises en disponibilités, congés parentaux, services nationaux.

Notons par ailleurs que la part des détachements a augmenté de 3,2 % en 1999 à 4,8 % en 2003 alors que celle des mises à

disposition a tendance à diminuer (3,6 % en 2001 contre 2,8 % en 2003).

Pour 100 titulaires et stagiaires présents en fin d'année 2003, 6 avaient quitté la collectivité au cours de l'année. Ce taux de départ reste constant par rapport à 2001. Il est sensiblement le même quelle que soit la catégorie d'employeur considérée.

La répartition des motifs par type d'employeur n'est pas significative. Notons toutefois que la part des départs à la retraite est particulièrement importante dans les SDIS, représentant près d'un départ sur deux.

Titulaires - Répartition des motifs de départ par type et taille d'employeurs (en %)	Taux de départ (en %)*	Répartition par motif (en %)				Total
		Mutation	Départ à la retraite	Mise en disponibilité, congé parental	Autres motifs	
Conseils régionaux	3,8	30,2	15,1	20,0	34,7	100,0
Conseils généraux	5,0	20,5	31,9	18,5	29,1	100,0
Communes et établissements communaux de moins de 1 000 hab.	4,2	13,7	27,3	10,3	48,7	100,0
Communes et établissements communaux de 1 000 à 3 500 hab.	4,4	19,8	32,6	20,3	27,2	100,0
Communes et établissements communaux de 3 500 à 5 000 hab.	6,4	26,1	32,6	18,1	23,2	100,0
Communes et établissements communaux de 5 000 à 10 000 hab.	6,5	23,1	29,8	19,2	27,9	100,0
Communes et établissements communaux de 10 000 à 20 000 hab.	6,9	32,1	27,1	17,9	22,9	100,0
Communes et établissements communaux de 20 000 à 50 000 hab.	6,9	27,3	32,4	17,8	22,5	100,0
Communes et établissements communaux de 50 000 à 100 000 hab.	6,9	23,5	30,6	19,0	26,8	100,0
Communes et établissements communaux de plus de 100 000 hab.	5,9	22,2	40,4	15,9	21,5	100,0
Ensemble des communes et établissements communaux	6,1	24,7	31,8	17,6	25,8	100,0
SDIS	4,3	28,1	49,2	7,0	15,7	100,0
Communautés urbaines	4,8	16,0	44,3	10,9	28,8	100,0
Communautés d'agglomérations / SAN	5,3	32,0	22,9	13,6	31,5	100,0
Communautés de communes / Districts	5,5	31,2	24,6	13,8	30,4	100,0
Syndicats et autres établissements publics intercommunaux	5,5	28,6	21,6	15,8	33,9	100,0
HLM	5,8	25,7	31,3	16,0	27,1	100,0
CDG et CNFPT	6,4	39,1	21,4	11,5	28,1	100,0
Ensemble	5,8	24,7	31,8	17,0	26,5	100,0

* Nombre de départs au cours de l'année rapporté à l'effectif des titulaires sur emploi permanent recensé fin 2003.